

JMB/FD

N°2025 -136

OBJET

**Budget principal
Décision modificative n° 3**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 11
+ 3 procurations

Votes pour : **14**
Abstentions :
Votes contre :

Affiché à la porte de la
mairie le 13 octobre 2025
selon le relevé de décisions

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **neuf octobre**, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **monsieur André Mir**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} octobre 2025

Présents : MM. André Mir, Philippe Aizier, Jacques Salat, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Jacques Roca, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Jean-Henri Mir, Nicolas Herqué.

Procuration de madame Aline Nars à monsieur André Mir
Procuration de monsieur René Daran à monsieur Philippe Aizier
Procuration de monsieur Christophe Bourrec à monsieur Jean-Henri Mir

Absente/excusee : madame Marie-Françoise Vidalon

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **onze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Hélène Guiounet** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : André Mir

En section d'investissement, sans augmentation du montant global des dépenses d'équipement, il convient de réaffecter des crédits aux chapitres 20 « immobilisations incorporelles » et 23 « immobilisations en cours » par virement de crédits du chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

Je vous propose la décision modificative budgétaire suivante qui s'équilibre à 0 € en section d'investissement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132 : Constructions bâtiments privés	93 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	93 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	93 000,00 €	93 000,00 €	0,00 €	0,00 €

En fonction de ces éléments, je vous invite à
affaire communale.

Accusé de réception en préfecture
16571650018120251009-DEL-2025-006-DA sur cette
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°3 du budget principal pour l'exercice 2025, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132 : Constructions bâtiments privés	93 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	93 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	93 000,00 €	93 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Lary Soulan, le 9 octobre 2025



Le maire,

André Mir